

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE
CAGNES-SUR-MER
Alpes-Maritimes

MARCHE AUX SANTONS

Artisans santonniers uniquement

2 et 3 novembre 2024

De 10 H 00 à 18 H 00

MAISON DE LA MER – Cros de Cagnes

TARIF : 25€

DOSSIER DE CANDIDATURE
DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS LE 10 JUIN 2024

Dossier à déposer ou à envoyer à l'adresse suivante :

Mairie de Cagnes-sur-Mer
Service Gestion du Domaine Public
3 Bis, Rue Louis Négro
06800 CAGNES SUR MER
Tél. : 04.93.22.19.24
Ou par mail domaine.public@cagnes.fr

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Carte permettant l'exercice d'activités commerciales ou artisanales ambulantes.
Ou déclaration de 2022 au service des Impôts pour les Artistes Libres.
- Extrait de registre du commerce de moins de 3 mois, ou du répertoire des métiers de moins de 3 mois, et du répertoire de situation (INSEE) de moins de 3 mois pour les autoentrepreneurs.
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- photos des créations et photos de stands
- 2 derniers bulletins de salaire ou déclaration d'embauche pour les employés.
- Un chèque de 25.00 Euros (libellé au nom du Trésor Public).
- le règlement du marché signé

Aucune candidature ne sera retenue si le paiement n'est pas joint au dossier

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL

--	--	--	--	--

 Ville :

Téléphone/...../...../...../.....

...../...../...../...../.....

Adresse mail (obligatoire) :.....

Longueur du stand souhaité (stand sur tables) :.....

L'organisateur se réserve la possibilité d'adapter la longueur du stand demandée en fonction de la configuration de la salle et du nombre de participants.

Fait à le.....

MARCHE AUX SANTONS

Cros-de-Cagnes

REGLEMENTATION

Participation :

- **L'emplacement est personnel** et ne peut être occupé que par le titulaire, son conjoint ou son employé dûment déclaré.
- Toute **cession** gratuite ou onéreuse à une tierce personne est **interdite**.
- Tout **dossier incomplet** sera retourné à son expéditeur.
- Après inscription, et en cas de **non-participation** à la manifestation aucun remboursement ne sera effectué. En s'inscrivant l'exposant s'engage à être présent sur toute la durée du marché en **respectant les jours et les horaires d'ouverture**.
- Les titulaires d'emplacements ne possèdent qu'une **autorisation d'occupation précaire et révocable** des lieux.
- L'occupation d'un emplacement comporte **l'obligation d'acquitter les tarifs correspondants** qui ont été fixés par délibération du Conseil Municipal. Les chèques devront être libellés à l'ordre du Trésor Public.
- Le **paiement** de ces taxes qui devra avoir lieu au moment de l'inscription
- Pendant les heures de fermeture du marché, la Maison de la Mer est fermée. Pendant les heures d'ouverture au public, le stand est sous la seule surveillance du commerçant.
- Le stand devra être ouvert chaque jour de 10h à 18h

Tenue des stands :

- L'exposant **doit signaler** à la personne responsable de la Ville tout dégât constaté avant l'occupation du stand
- L'exposant pourra **s'installer à partir du samedi 6h**, et doit **avoir terminé pour le samedi 10 h**. Le **remballage aura lieu le dimanche à partir de 18 H 00 et jusqu'à 21h**.
- Les marchandises devront être impérativement présentées sur un étal **décoré sur le thème de Noël**.
- En aucun cas le **déballage au sol** ne sera toléré.
- Les **allées de circulation et de dégagement**, réservées au passage de la clientèle seront laissées libres d'une façon constante.
- A la fin de chaque journée les emplacements devront être laissés en parfait état de **propreté**.
- Les titulaires seront seuls **responsables** des accidents qui pourraient survenir du fait de l'occupation de leur stand et de la vente de leurs produits, la ville déclinant toute responsabilité.
- Les **infractions** au présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur. L'exclusion de l'exposant à cette manifestation pourra être prononcée en cas de trouble grave à l'ordre public ou le non-respect du règlement.

Lu et approuvé le :.....

Signature :